

Séance du 22 février 2011

L'an deux mil onze, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le 15 février 2011, conformément à l'article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Monsieur SIELLER, Madame DELFAU, Monsieur LE PAGE, Madame BIGOT, Monsieur PITHOIS, Monsieur BALLARD, Madame GARDEY, Monsieur FEVRIER, Madame LEVEIL, Madame FLATTOT, Monsieur DUVAL, Madame QUINTIN, Monsieur DELAMARRE, Madame ANDRE, Monsieur HELIGON, Madame KIEFFER, Monsieur LEPORT, Madame MOTEL, Monsieur LE FLOCH, Monsieur LE DIAGON, Monsieur THIBURCE, Madame HAMON et Madame NICOT.

Etaient absents ou absents excusés : Madame RICAUD (excusée, donne pouvoir à Monsieur THIBURCE), Madame PIANET (excusée, donne pouvoir à Madame LEVEIL), Madame CHERADAME (excusée, donne pouvoir à Monsieur LEPORT), Madame MOUCHOUX (excusée, donne pouvoir à Madame ANDRE), Monsieur GAUTIER (excusé, donne pouvoir à Monsieur LE DIAGON) et Madame PERRIN (excusée, donne pouvoir à Madame KIEFFER).

Secrétaire de séance : Monsieur HELIGON.

Le Maire soumet le compte rendu du 25 janvier 2011 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisitions et Autres actes de gestion du domaine public

N° 11-030

ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET RETROCESSION DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES LANDES

Par courrier en date du 26 mai 2010, Monsieur Michel MORVAN, représentant les Consorts MORVAN, nous a fait savoir qu'il acceptait de céder à la Commune, à *titre gratuit*, la parcelle cadastrée Section ZV n° 201 de 1 046 m² à la condition que les voiries, réseaux et espaces verts du lotissement *Le Hameau des Landes* (8 lots) soient intégrés dans le domaine public (plan *en annexe*).

Considérant que cette parcelle boisée jouxte des terrains communaux et qu'elle figure en espaces verts dans les orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme, *la Commission de l'Urbanisme*, réunie le 8 juin 2010, a émis un *avis favorable* à cette acquisition aux conditions proposées.

La Commission des Travaux, réunie le 2 février 2011,

Considérant notamment que le dossier de consultation des entreprises sera soumis à l'avis de la Commune, qu'un représentant de la Commune participera à l'ensemble des réunions de chantier et que la rétrocession ne sera effective que si la réception des travaux n'a fait l'objet d'aucune réserve de la part de la Commune, émet un *avis favorable* au principe de rétrocession des voiries, réseaux et espaces publics du lotissement *le Hameau des Landes*.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 15 février 2011, **propose** :

- 1°) **d'accepter la cession gratuite** de la parcelle ZV n° 201 appartenant aux Consorts MORVAN ;
- 2°) **d'accepter la rétrocession dans le domaine public** des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement *Le Hameau des Landes* et **d'autoriser le Maire à signer la convention** de rétrocession correspondante ;
- 3°) **d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié** correspondant, *aux frais du demandeur*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Aliénations

N° 11-031

LOTISSEMENT LE DOMAINE DES GREES - VENTE DES LOTS 42 ET 44 A LA COOP DE CONSTRUCTION - MODIFICATIF

Par délibérations n° 08-239, 10-303 et 10-355 en dates des 30 septembre 2008, 26 octobre et 14 décembre 2010, le Conseil Municipal a accepté notamment, de vendre à la Coop de Construction les lots n° 42 et 44 du lotissement *le Domaine des Grées* au prix de 75 € le m² de SHON, soit 134 512,50 € HT.

Cependant, l'application de la TVA sur marge aux ventes de terrains nécessite désormais que les prix soient fixés toutes taxes comprises.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 15 février 2011, **propose** :

- 1°) **de vendre à la Coop de Construction** les lots n° 42 et 44 du lotissement *le Domaine des Grées* au prix de 160 876,95 € TTC ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à signer** toutes les pièces relatives à cette vente et en particulier le compromis de vente et l'acte notarié qui seront passés par le ministère de Maître RENAUDON-BRUNETIERE, notaire associé à Guichen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 11-032

LOTISSEMENT LES JARDINS DES GREES - RETROCESSION DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES VERTS - CONVENTION AVEC LA SARL CARACTERES

Monsieur Michel FAUVEL, représentant la SARL CARACTERES, demande que les voiries, réseaux et espaces verts du lotissement *Les Jardins des Grées* (16 lots) soient intégrés dans le domaine public (plan *en annexe*).

Considérant que les orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme prévoient des liaisons entre cette opération et le lotissement *le Domaine des Grées*,

Considérant notamment, que le dossier de consultation sera soumis à l'avis de la Commune, qu'un représentant de la Commune participera à l'ensemble des réunions de chantier et que la rétrocession ne sera effective que si la réception des travaux n'a fait l'objet d'aucune réserve de la part de la Commune,

Les Commissions des Travaux et des Finances, réunies les 2 et 15 février 2011, **proposent** :

- 1°) **d'accepter la rétrocession dans le domaine public** des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement *Les Jardins des Grées* et **d'autoriser le Maire à signer la convention** de rétrocession correspondante ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié** correspondant, *aux frais du demandeur*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 11-033

LOTISSEMENT LES JARDINS SAINT-MARTIN ET PERMIS GROUPE LE CLOS DES GREES MADAME - RETROCESSION DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES VERTS - CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE IGM GROUPE AMBASSADE

Monsieur Gilles MENARD, représentant la Société IGM GROUPE AMBASSADE, demande que les voiries, réseaux et espaces verts du lotissement *Les Jardins Saint-Martin* (12 lots) et du permis groupé *Le Clos des Grées Madame* (19 logements) soient intégrés dans le domaine public -plan *en annexe*-.

Considérant que les orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme prévoient des liaisons entre cette opération et le lotissement *le Domaine des Grées*,

Considérant notamment, que le dossier de consultation sera soumis à l'avis de la Commune, qu'un représentant de la Commune participera à l'ensemble des réunions de chantier et que la rétrocession ne sera effective que si la réception des travaux n'a fait l'objet d'aucune réserve de la part de la Commune,

Les Commissions des Travaux et des Finances, réunies les 2 et 15 février 2011, **proposent** :

- 1°) **d'accepter la rétrocession dans le domaine public** des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement *Les Jardins Saint-Martin* et du permis groupé *Le Clos des Grées Madame* et **d'autoriser le Maire à signer les conventions** de rétrocession correspondantes ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à signer l(les) acte(s) notarié(s)** correspondant(s), *aux frais du demandeur*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 11-034

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

1. L'agent qui occupe le poste créé suite à l'ouverture de l'*Espace Joséphine Baker* est également chargé de l'entretien de la médiathèque.
Considérant que cette tâche rentre dans les missions de l'agent mais n'est pas incluse dans son temps de travail, *il convient de modifier sa quotité de travail en conséquence.*
2. Deux agents sont inscrits sur la liste d'aptitude de rédacteur au titre de la promotion interne 2011.
Considérant les fonctions exercées par ces agents, *il serait souhaitable de les nommer à ce nouveau grade.*

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 15 février 2011, **propose de modifier le tableau des emplois** comme suit :

Nombre de poste	Date d'effet	Ancien emploi	Nouvel emploi
1	1 ^{er} mars 2011	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (24,25 heures hebdomadaires) Emploi créé par délibération n°10-209 du 12 juillet 2010	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (27,50 heures hebdomadaires)
2	1 ^{er} janvier 2011		Rédacteur à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 11-035

COMPTE EPARGNE TEMPS - MODIFICATIF

Par délibération n° 05-176 en date du 18 juillet 2005 et sur avis du Comité Technique Paritaire (CTP) réuni le 29 juin 2005, le Conseil Municipal a instauré le Compte Epargne Temps (CET) pour les agents de la Commune. Ce dispositif permet, à la demande des agents titulaires et non titulaires, à temps complet ou non complet, employés de manière continue depuis au moins une année, d'accumuler des droits à congés pour les utiliser à l'occasion d'un projet personnel, à l'issue de certains congés, d'un départ à la retraite...

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial en ouvrant notamment, la possibilité aux agents :

- de prendre leurs congés acquis au titre du CET
- de demander une indemnisation de ceux-ci
- de demander une prise en compte au titre de la RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique).

Une modification du dispositif initial est donc nécessaire.

Considérant l'avis favorable émis par le CTP le 9 février 2011, *la Commission des Finances*, réunie le 15 février 2011, **propose d'approuver le règlement** du Compte Epargne Temps joint *en annexe*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 11-036

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

I. L'ANALYSE FINANCIERE est présentée par le Receveur Municipal - en annexe -

1- Analyse financière rétrospective 2008 - 2010

2- Analyse financière prospective 2010 - 2015

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PRINCIPAUX POUR 2011

■ **BÂTIMENTS**

	<u>Dépenses en €</u>	<u>Recettes en €</u> (Subventions)
- Salle d'expression corporelle (achèvement des travaux)	125 306 €	43 460 €
- Eglise de Pont-Réan (achèvement des travaux)	45 320 €	116 841 €
- Salle de sports (maîtrise d'œuvre)	50 000 €	-
- Mairie (maîtrise d'œuvre)	45 000 €	-
- Accessibilité handicapés salles Henri Brouillard et Alain Colas	72 830 €	12 178 €
- Services techniques (couverture)	56 000 €	-
- Ecoles	65 045 €	-

■ **VOIRIE**

	<u>Dépenses en €</u>	<u>Recettes en €</u> (Subventions)
- Effacement des réseaux Bd Victor Edet	101 815 €	7 500 €
- Programme voirie	94 960 €	-
- Réserves foncières	187 000 €	-
- Cale de Pont-Réan	33 600 €	-
- Aménagement piétonnier et cycles	95 300 €	11 000 €
- Aménagement de la voie Leclanché	55 000 €	-
- Signalétique ZA les Grées Madame	36 000 €	18 000 €

■ **ETUDES**

	<u>Dépenses en €</u>	
- Agenda 21	47 720 €	-

■ **MATERIELS**

	<u>Dépenses en €</u>	
- Services techniques	71 000 €	
- Mobilier urbain / abris scolaires / signalisation	25 540 €	
- Ecoles	25 620 €	
- Médiathèque	22 770 €	

Le montant total des investissements pour l'année 2011 s'élève à 1 548 000 €.

III. Pour répondre à ces investissements,

Il vous est proposé d'augmenter les taux des taxes locales de 2,5 % (taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne acte au Maire de ces orientations budgétaires par 17 voix POUR. Par ailleurs, 6 conseillers se sont prononcés pour une augmentation des taux des taxes locales de 3,5 % et 6 autres ont refusé de prendre part au débat, considérant que les choix d'investissement n'étaient pas les leurs.

Subventions

N° 11-037

PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC - ANNEE 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du programme de remplacement des candélabres d'éclairage public, la Commune est susceptible d'obtenir une subvention du Syndicat Départemental d'Énergie à hauteur de 20 % du montant HT des fournitures qui s'élève à la somme de 25 696,48 € HT.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 15 février 2011, **propose de solliciter une subvention** auprès du Syndicat Départemental d'Énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Subventions

N° 11-038

PETITE ENFANCE - HALTE GARDERIE / CRECHE - DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTIONS

L'association *Les Petits Moussets* qui gère la halte garderie / crèche de Guichen sollicite le versement de 25 000 € par anticipation sur les subventions de l'année 2011.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 15 février 2011, considérant le montant des subventions versées en 2010 à cette association,

Propose de verser par anticipation une subvention d'un montant de 18 000 € pour la crèche de Guichen et de 7 000 € pour la halte garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES

Enseignement

N° 11-039

ENSEIGNEMENT - ECOLE PUBLIQUE MARCEL GREFF - SUBVENTION PEDAGOGIQUE EXCEPTIONNELLE

L'école primaire *Marcel Greff* a déposé un projet de sortie *Patrimoine culturel et historique* avec nuitée dans le Val de Loire pour les 47 élèves des classes CE2 et CM1. Pour la mise en œuvre de ce projet évalué à 4 380,10 €, l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la Commune.

Dans la mesure où les critères d'octroi de subvention exceptionnelle aux projets pédagogiques sont respectés, à savoir :

- l'initiative est inscrite dans le projet d'école

- le budget prévisionnel est équilibré
- l'école autofinance elle-même une partie du projet
- la contribution demandée aux familles est limitée voire inexistante,

La Commission des Finances, réunie le 15 février 2011, **propose** :

- 1°) **d'accorder une subvention exceptionnelle maximale** de 658 € à la Coopérative Scolaire de l'école publique *Marcel Greff* -sous réserve que les différents partenaires respectent leur engagement financier, notamment l'Association des Parents d'Elèves pour 1 200 € et la Coopérative Scolaire pour 501,10 € ;
- 2°) **de solliciter la participation financière de la Ville de Bruz** pour les 9 enfants qui sont domiciliés dans cette Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Environnement

N° 11-040

ADHESION AUX CANAUX DE BRETAGNE

Par délibération n° 02-282 en date du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal a accepté d'adhérer à l'Association *D'une rive à l'autre* à compter du 1^{er} janvier 2003.

Cette association, créée en 2002, regroupait les élus des Communes ou Communautés de Communes disposant d'un ou de plusieurs sites labellisés, ce qui est le cas de Guichen pour le site du Boël et de la Halte nautique de Pont-Réan.

L'Association *D'une rive à l'autre* avait pour objet :

- 1- de soutenir une politique de développement des Communes ou Communautés de Communes en recherchant toutes les aides mobilisables auprès du Conseil Régional, des Conseils Généraux, de l'Etat et de l'Europe,
- 2- de gérer le label de qualité et de classement des sites,
- 3- d'animer le réseau Communes,
- 4- de promouvoir le label et les Communes homologuées.

En contrepartie, les Communes ou Etablissements de coopération intercommunale agréés devaient :

- entretenir leur site,
- rechercher l'amélioration constante de leur site,
- engager un programme de mise en valeur de leur site pour pouvoir répondre aux nouvelles normes de qualité de la charte.

Le 11 octobre 2010, lors de l'assemblée générale constitutive, le Comité des Canaux Bretons et l'Association des Communes *D'une rive à l'autre*, ont constitué une association unique *Canaux de Bretagne*. Cette nouvelle entité *Canaux de Bretagne* permettra de mutualiser tous les moyens et de construire un partenariat solide. Elle favorisera lisibilité, transparence et soucis d'efficacité pour les actions à mener sur le terrain.

Les statuts adoptés le 11 octobre précisent que *l'association Canaux de Bretagne a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés, d'en favoriser la concertation et la coordination et de réaliser des actions dans une ambition partagée de valorisation touristique, patrimoniale, culturelle et de loisirs des voies d'eau de Bretagne historique et ce, dans un objectif de développement durable.*

L'Association sera l'interlocuteur fédérateur privilégié des propriétaires des voies d'eau et des gestionnaires.

L'adhésion à cette Association permettra en outre à la Commune, de bénéficier des aides ou prestations :

Information / échange : - Eductour / voyage d'études sur la thématique des canaux

- Intranet propre à l'association où figureront les informations sur des projets en cours, des expériences
- Fiches techniques / fiches opérationnelles

Aménagement :

- Apport d'aides et de conseils par les salariés de l'Association
- Echange de savoir-faire entre les adhérents
- Assurance d'obtenir le taux plafond des subventions accordées par le Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du dispositif d'aides à l'aménagement *voies d'eau*

Communication :

- Mise en valeur sur le site Internet
- Mise en valeur dans la lettre d'information *La Voix du Canal*
- Participation à des conditions avantageuses à des salons sous une enseigne *Canaux de Bretagne*.

Compte tenu de ces éléments, *la Commission des Finances*, réunie le 15 février 2011, sous réserve de l'avis de *la Commission Communication* qui se réunira le 16 février, **propose d'adhérer** à l'Association *Les Canaux de Bretagne*, à compter du 1^{er} mars 2011 -sachant que la cotisation annuelle pour 2011 est de 900 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.
